

**Point 6.5 de l'ordre du jour : Révision du Règlement du personnel 2012**

**Objet du document**

1. Informer le Conseil exécutif de la situation concernant l'examen du Règlement du personnel 2012.

**Contexte**

2. Le Secrétariat s'est développé depuis 2012, et les principes et pratiques en matière de ressources humaines et d'emploi pour les effectifs à l'échelle mondiale et les organisations internationales ont considérablement évolué depuis lors.
3. L'*Objectif organisationnel 5* du Plan stratégique 2017-2026 du PROE : « *le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune* » concerne les personnes qui constituent le PROE, et qui en sont dès lors la ressource la plus importante pour accomplir sa mission. Pour ce faire, le Secrétariat a dû adopter de nouvelles approches ambitieuses pour relever des défis importants, notamment une réorganisation structurelle, le renforcement des capacités et la gestion continue des changements afin de tirer parti des nouvelles perspectives et des ressources disponibles.
4. Des initiatives pour atteindre cet objectif ont été mises en place avec l'élaboration de la première Stratégie en matière de ressources humaines du Secrétariat en 2020. La mise en œuvre de la Stratégie en matière de ressources humaines a identifié la nécessité de réexaminer un grand nombre des systèmes, politiques et processus existants. Il s'agit notamment de modifications et d'améliorations apportées au Règlement du personnel 2012.
5. Si certaines questions nécessitant une attention et des changements ont été identifiées lors des consultations à l'échelle de l'organisation sur la révision du Règlement du personnel de 2012, qui ont eu lieu fin 2021 et au premier trimestre 2022, certains principes fondamentaux régissant les conditions de travail du personnel restent en suspens dans l'attente des résultats de la récente évaluation de la rémunération actuellement à l'étude par le Groupe de travail des Membres sur l'évaluation indépendante du PROE et de l'évaluation à mi-parcours de son Plan stratégique 2017-2026. Les décisions prises sur ces sujets auront un impact sur la révision du Règlement du personnel.
6. Une plus grande implication et un plus grand engagement du personnel à travers le Comité consultatif du personnel dans la mise en œuvre de la Stratégie du personnel sont intégrés dans le mandat du nouveau Comité. Le Comité consultatif du personnel nouvellement nommé aura besoin de temps pour être pleinement investi et participer à ce processus de révision. Un rapport comprenant une mise à jour et reprenant les recommandations en la matière sera distribué au CE avant le **8 août 2022**.

**Recommandation**

7. Le Comité exécutif est invité à **prendre note** de l'avancement de la révision du Règlement du personnel 2012.

6 juin 2022